

PROCÈS-VERBAL
Conseil de perfectionnement de la formation
Ingénierie des métiers de la culture
Séance du mardi 20 janvier 2015

Huit membres du Conseil sur quinze étaient présents, deux procurations ont été enregistrées.

Enseignants, enseignants chercheurs, formateurs

Madame Véronique PARISOT : Directrice du Département Denis Diderot,
Responsable de la filière, Maître de conférences
Madame Dominique BOURGEON-RENAULT : Professeur
Monsieur Jean-Louis TORNATORE : Professeur
Monsieur Alain CHENEVEZ : Maître de conférences
Madame Françoise MONNIER : Professeur agrégé
Madame Marie-Agnès BOUHEY : Professeur certifié

Représentants des étudiants

Néant

Membres invités permanents

Madame Isabelle MATHIEU : Ingénieur de recherche
Monsieur Bruno DURAND : Inspecteur d'Académie

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Choix définitif du « champ de formation » et de la « mention » du futur Master « Métiers de la culture »
- 3 - Répartition des tâches pour l'auto-évaluation de notre formation actuelle et élaboration d'un planning pour validation
- 4 - Questions diverses

La séance est ouverte à 17 heures.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Philippe THONY, Gestionnaire du Département Denis Diderot, est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2 - Choix définitif du « champ de formation » et de la « mention » du futur Master « Métiers de la culture »

La mise en place de l'offre de formation pour 2016-2020 va passer par différentes phases : choix du champ de formation, choix de la mention, auto-évaluation des formations existantes, accréditation des nouvelles maquettes.

A ce jour, il convient de se positionner sur le choix du champ de formation et de la mention. La difficulté réside dans le fait que l'Université de Bourgogne n'a pas arrêté définitivement la liste des champs de formation ; il convient toutefois d'adopter un positionnement qui est susceptible d'être remis en cause par la suite le cas échéant.

Deux options s'offrent a priori à l'Institut : choisir un ancrage dans le domaine des sciences humaines et sociales ou s'orienter plutôt vers le domaine du management et de la gestion. Dans le premier cas, on opterait pour le champ de formation « Patrimoine, Sociétés et Cultures » et la mention « Direction de projets ou établissements culturels ». Une proposition en ce sens a été adressée par Madame Véronique PARISOT, Directrice du Département, à Madame Marie-Geneviève GERRER, Administratrice provisoire de l'ESPé, le 24 novembre 2014.

Dans le 2^{ème} cas, on opterait pour le champ de formation « Ingénierie et Management » et la mention « Management sectoriel », choix défendu par Madame Dominique BOURGEON-RENAULT, Professeur en sciences de gestion.

De nombreuses matières dispensées à l'Institut relèvent fondamentalement des Sciences Humaines et Sociales. Sa mission est toutefois de former de véritables gestionnaires de projets, par le biais d'enseignements orientés vers la gestion.

Ces choix ne sont pas anodins, dans la mesure où, pour l'auto-évaluation des formations existantes qui suivra, le choix de l'évaluateur sera fonction du champ de formation choisi. Par ailleurs, il conviendra de définir 5 métiers derrière chaque mention, dans la phase d'élaboration des maquettes soumises à accréditation.

Madame PARISOT soumet au vote du Conseil la question du positionnement du futur Master au niveau du champ de formation et de la mention, de manière séparée. Pour des questions administratives, il est procédé à la fois à un vote sans et avec procurations.

Sur la question du champ de formation, le Conseil se prononce majoritairement en faveur de « Patrimoine, Sociétés et Cultures », par 5 voix contre une en faveur de « Ingénierie et management », sans l'usage des procurations (par 6 voix contre 2 avec usage des procurations).

Sur la question de la mention, le Conseil se prononce majoritairement en faveur de « Direction de projets ou établissements culturels », par 4 voix contre une en faveur de « Management sectoriel » et une abstention, sans l'usage des procurations (par 5 voix contre 2 et une abstention avec usage des procurations).

3 - Répartition des tâches pour l'auto-évaluation de notre formation actuelle et élaboration d'un planning pour validation

Il convient de définir, pour anticiper la phase suivante d'auto-évaluation des formations existantes, une répartition des tâches au sein de l'Institut.

Un dossier doit être complété, comportant un bilan d'auto-évaluation global de la formation, portant sur 5 points : les objectifs scientifiques et professionnels de la formation, la structure de la formation, le positionnement dans l'environnement, l'équipe pédagogique, les résultats en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.

Il comporte aussi un bilan d'auto-évaluation du fonctionnement de la formation, portant sur 10 points (sur chaque point est décrite la situation existante avec les points forts et les points faibles) : la place de la recherche, la place de la professionnalisation, la place des projets et des stages, la place de l'international, le recrutement, les passerelles et dispositifs d'aide à la réussite, les modalités d'enseignement et la place du numérique, l'évaluation des étudiants, le suivi de l'acquisition de compétences, le suivi des diplômés, le Conseil de perfectionnement et les procédures d'autoévaluation.

Il comporte également des tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation, dans 6 domaines différents : les unités d'enseignement, l'équipe pédagogique, les effectifs pour la dernière période, l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude pour la dernière période, les fiches relevant du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et les Annexes Descriptives aux Diplômes (ADD), la dimension internationale des formations.

Dans ce processus d'auto-évaluation, l'adossement à la recherche constitue un élément essentiel, dans un contexte où la distinction entre professionnel et recherche disparaît. Les enseignants-chercheurs sont chargés précisément de l'auto-évaluation en matière de recherche. La partie « professionnalisation et stages » est confiée à Isabelle MATHIEU et la partie « international » à Marie-Agnès BOUHEY. Il est envisagé de solliciter en cas de besoin l'aide des Services Centraux et notamment du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et celle de Pascal BOCHATON, Chargé de la communication au niveau de l'ESPé, pour la partie numérique.

Les responsables d'année assureront la gestion des autres domaines et la coordination générale des opérations (Françoise MONNIER en Master 1 et Véronique PARISOT en Master 2).

La participation des étudiants au processus d'auto-évaluation constitue également un point important. Un des critères d'évaluation est la participation des étudiants au processus d'auto-évaluation et de modification des maquettes. Trois réunions seront organisées à cet effet début février, en présence de l'ensemble des étudiants, pour lesquelles un retour d'informations aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil de perfectionnement courant mars.

4 - Questions diverses

Il est évoqué la question des pré-soutenances en M2. Il n'est possible de les planifier qu'au mois de mars, compte tenu des fortes contraintes pesant sur l'emploi du temps au mois de février. Des dates sont proposées mais restent à confirmer.

La question de l'évaluation ou non de ces pré-soutenances est également posée. Il est décidé de faire rajouter dans la fiche d'évaluation du stage une rubrique pour la pré-soutenance, en indiquant aux étudiants qu'une évaluation a bien lieu à ce stade.

L'organisation du voyage d'étude est en train d'être clarifiée. Véronique PARISOT indique que le projet pour Berlin est annulé, compte tenu du coût prévisionnel trop élevé de ce projet (environ 6660 euros) et remplacé par un projet pour Francfort (plafond de dépenses fixé à 4600 euros) piloté par François RIBAC. Il est prévu la location d'un bus avec chauffeur pour le transport et la réservation d'une Auberge de jeunesse pour le séjour. Le voyage est prévu entre le 16 et le 19 mars.

En 2015-2016, le voyage d'étude aura lieu sans doute au 1^{er} semestre, pour développer une cohésion suffisamment tôt au sein de la promotion de M2 mais aussi pour fonctionner de manière plus aisée sur le plan budgétaire, en fin d'année civile, à un moment où les dernières recettes de formation continue sont encaissées.

Les dates prévues pour les délibérations du 1^{er} semestre sont légèrement repoussées, pour la prise en compte de devoirs de contrôle continu non encore corrigés (elles auront lieu le mardi 10 février en M1 comme en M2). Dominique BOURGEON-RENAULT insiste sur la nécessité réglementaire de bien respecter la semestrialisation, tant du point de vue du respect des maquettes et de la répartition des enseignements au niveau des semestres qu'au niveau des dates des délibérations. Elle souhaite participer également à l'avenir au jury du M1 IMC et pas seulement de M2 IMC. Véronique PARISOT précise que seuls les enseignements de 12 HTD minimum donnent lieu à évaluation et que l'amplification des contrôles continus permettrait de favoriser une certaine souplesse de fonctionnement au quotidien. La question de la participation des enseignants dans les jurys sera réglée par la mise en place d'un appel à candidatures collectif en 2015-2016.

La fin de l'année universitaire sera marquée comme à l'accoutumée par la réception et le traitement des nouveaux dossiers de candidature. Tous les enseignants seront impliqués dans la procédure d'examen des candidatures s'ils le souhaitent. Les dates ne vont pas évoluer cette année : dépôt prévu mi-mai et entretiens en juin. D'autres réunions du Conseil de perfectionnement sont prévues d'ici-là et la prochaine mi-mars avec à l'ordre du jour l'auto-évaluation des formations.

La séance est levée à 19 heures.

La Présidente du Conseil de perfectionnement
Signé
Véronique PARISOT